



PREFET DU TERRITOIRE DE BELFORT

Préfecture

Secrétariat Général aux affaires
départementales
Bureau de l'Environnement et de
l'Urbanisme

ARRETE n° 2014113-0001

annulant l'ouverture de l'enquête publique qui était prévue du
24 avril 2014 au 27 mai 2014 concernant la demande de la
Société Colas Est à Eguenigue

LE PREFET DU TERRITOIRE DE BELFORT

CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le code de l'environnement – parties législatives et réglementaires et notamment le livre 1er - titre II, et le livre V - titre 1er ;

VU l'article R511-9 du code de l'environnement constituant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement ;

VU l'arrêté ministériel du 24 avril 2012 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné à l'article R123-11 du code de l'environnement ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié par les décrets n° 2010-146 du 16 février 2010 et 2012-509 du 20 avril 2012, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

VU l'arrêté préfectoral n° 2014091-0002 du 1^{er} avril 2014 portant ouverture d'une enquête publique dans la commune d'Eguenigue, concernant une demande de renouvellement de l'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert de calcaire sur le territoire de la commune d'Eguenigue par la société Colas Est.

VU le dépôt de plainte de l'Office National des Forêts du 22 avril 2014 adressé à Monsieur le substitut du procureur de la République ;

VU le courrier de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) du 22 avril 2014 adressé à M. le procureur de la République ;

CONSIDERANT la non recevabilité du dossier de demande d'autorisation d'exploiter de la société Colas Est d'Eguenigue.



La Préfecture du Territoire de Belfort est labellisée "Qualipref" par AFNOR Certification

1 rue Bartholdi – 90 020 BELFORT Cedex - Tél 03.84.57.00.07 - Fax. 03 84 21 32 62

<http://www.territoire-de-belfort.gouv.fr>



SUR proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

L'enquête publique prévue en mairie d'EGUENIGUE, du **jeudi 24 avril 2014 au mardi 27 mai 2014**, prescrite par arrêté préfectoral n° 2014091-0002 du 1^{er} avril 2014 est annulée.

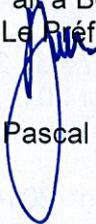
ARTICLE 2 :

un avis au public mentionnant l'annulation de la dite enquête sera affiché dans les mairies des communes d'EGUENIGUE, ANGEOT, ANJOUTEY, BESSONCOURT, BETHONVILLIERS, BOURG-SOUS-CHATELET, DENNEY, ELOIE, ETUEFFONT, FONTAINE, LACOLLONGE, LAGRANGE, LARIVIERE, MENONCOURT, PHAFFANS, ROPPE, SAINT GERMAIN-LE-CHATELET et VETRIGNE.

ARTICLE 3 :

Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Territoire de Belfort, Monsieur Gilles MAIRE, le commissaire enquêteur titulaire, Madame Sylviane FOURE commissaire enquêteur suppléante et les maires des communes d'EGUENIGUE, ANGEOT, ANJOUTEY, BESSONCOURT, BETHONVILLIERS, BOURG-SOUS-CHATELET, DENNEY, ELOIE, ETUEFFONT, FONTAINE, LACOLLONGE, LAGRANGE, LARIVIERE, MENONCOURT, PHAFFANS, ROPPE, SAINT GERMAIN-LE-CHATELET et VETRIGNE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Franche-Comté et au président du tribunal administratif.

Fait à Belfort, le **23 AVR. 2014**
Le Préfet,


Pascal JOLY